

Agenda 21 Local Profondeville

La construction d'un AGENDA 21 LOCAL
à Profondeville, une démarche
de longue haleine

Diagnostic de la situation existante
à Profondeville en matière de
Développement Durable



CONCEPTION ET RÉALISATION DU DOCUMENT

André MAERNOUDT , Conseiller en environnement de la commune de Profondeville
Marc BODART, Stagiaire éco-conseiller à la commune de Profondeville

COMITE de PILOTAGE

Président, Monsieur Pascal CHEVALIER, Echevin de l'Environnement à Profondeville, enseignant

Madame Muriel GUYOT, Eco-conseillère, Ville de Namur

Monsieur Jacques ALEXANDRE, pensionné, ancien inspecteur général DGTRE

Monsieur Jean-Marie BOURNONVILLE, Conseiller communal, agriculteur

Monsieur Marc CRUCIFIX, conseiller en énergie, commune d'Ohey

Monsieur Bernard DUBUISSON, président ASBL Profondeville Lustin Perles de Meuse, membre du Conseil supérieur de l'Audiovisuel

Monsieur André GENOT, pensionné, ancien cadre VIVAQUA

Monsieur Etienne LALOUX, Eco-conseiller

Monsieur Pascal LEMAIRE, DNF, Ingénieur chef du cantonnement de Philippeville

Monsieur Pierre MARCHAL, pensionné, ancien cadre ELECTRABEL

Monsieur Daniel WILMART, Conseiller communal,

Collège communal

Dr J.-P. BAILY, *Bourgmestre – Président*

S. TRIPNAUX, E. NICAISE, P. CHEVALIER, F. PROVIS, JM. HUBOT, *Echevins*

A. BURTON, *Présidente du C.P.A.S.*

B. DELMOTTE, *Secrétaire communal*

Table des matières

LA CONSTRUCTION D'UN AGENDA 21 LOCAL À PROFONDEVILLE, UNE DÉMARCHE DE LONGUE HALEINE

Introduction

Un AGENDA 21 local à Profondeville

La démarche d'élaboration d'un AGENDA 21 local à Profondeville

DIAGNOSTIC de la SITUATION EXISTANTE à PROFONDEVILLE en MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Chapitre 1 UNE CERTAINE APPROCHE DES PROBLÈMES DE CONSOMMATION D'ÉNERGIE À PROFONDEVILLE

1.1 Effets du fonctionnement de nos sociétés sur la température mondiale

1.2 En quoi, sommes-nous concernés par ces phénomènes d'accentuation de l'effet de serre et de l'élévation de température qui lui est liée ?

1.3 Le rôle des consommations d'énergie

1.4 Epuisement des ressources d'énergies fossiles

1.5 Quelques données sur la composition du parc de logement en Wallonie et à Profondeville et sur la répartition des consommations d'énergie par vecteur et par ménage

1.6 Réalités profondevilloises

1.7 Analyse AFOM. ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITES et MENACES de la réalité de Profondeville en matière de consommation ou de gestion de l'énergie, de mobilité, de réduction des rejets polluants dans l'atmosphère...

Chapitre 2 DEVELOPPEMENT DURABLE et BIODIVERSITE

2.1 Quelques données générales

2.2 Le maillage ou réseau écologique

2.3 Le réseau NATURA 2000

2.4 Analyse AFOM de la gestion de la nature et de la biodiversité à Profondeville

Chapitre 3 ECONOMIE VERTE, DURABLE et SOLIDAIRE

3.1 Quelques données générales

3.2 Quelques données sur le taux de chômage et le taux d'emploi à Profondeville

3.3 Analyse AFOM des paramètres du développement économique sous l'éclairage du concept de développement durable à PROFONDEVILLE

Chapitre 4 Le RESPECT DES DIFFERENCES SOLIDARITE – CONVIVIALITE

4.1 Quelques données socio-économiques

4.2 Le CPAS comme cadre d'actions de la Politique sociale communale

4.3 Analyse AFOM de l'approche de la dimension sociale du développement à Profondeville

4.4. Le soutien aux populations des pays en difficultés

Chapitre 5 LA BONNE GOUVERNANCE AU NIVEAU LOCAL

5.1 Quelques données générales

5.2 Analyse AFOM de la situation en matière de « Bonne gouvernance » à Profondeville

Bibliographie



La construction d'un AGENDA 21 LOCAL à Profondeville, une démarche de longue haleine



Introduction

En 1960, la Terre accueillait environ 3 milliards d'êtres humains. Cette population se chiffrait à 4,5 milliards en 1980, 6 milliards en 2000. Actuellement, la population de la Terre a dépassé les 7 milliards de personnes et les hypothèses démographiques tablent sur une population de 10 milliards de personnes en 2050. Actuellement, près de 30 % de la population mondiale à moins de 15 ans.

Ce sont donc autant de personnes qu'il faudra nourrir alors que dès maintenant ce sont près d'un milliard de personnes qui sont sous-alimentées et n'ont pas accès à l'eau potable et que plus de deux milliard et demi ne bénéficient pas du traitement des eaux usées.



Ce sont autant de personnes à qui il faudra fournir l'énergie nécessaire pour se chauffer et s'éclairer alors que la consommation mondiale d'énergie risque d'être multipliée par quatre en 2050 au rythme de la consommation actuelle des pays industrialisés.

Ce sont autant de personnes à qui il faudra assurer les moyens économiques, l'accès aux ressources, le développement social pour leur garantir le potentiel de croissance souhaité.

Comment permettre à ces futurs milliards d'habitants de vivre sur une terre de plus en plus exiguë, de plus en plus exploitée, de plus en plus saccagée par des pollutions de l'air, de l'eau, du sol, par des déforestations massives, par la désertification, par la disparitions des espèces animales et végétales...

Comment concilier progrès économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète ?

Comment répartir les richesses entre les pays riches et ceux moins développés ? Comment donner un minimum de richesses à ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants encore démunies à l'heure où la planète semble déjà asphyxiée par le prélèvement effréné de ses ressources naturelles? Et surtout, comment faire en sorte de léguer une terre en bonne santé à nos enfants ?

préserver les équilibres planétaires et les ressources environnementales pour un développement à long terme

C'est dans cette réflexion que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en 1992, à Rio de Janeiro, a défini le principe de DÉVELOPPEMENT DURABLE sous forme d'objectifs :

- replacer les êtres humains au centre des préoccupations relatives au développement, ce qui inclut la lutte contre la pauvreté dans le respect des générations présentes et futures
- préserver les équilibres planétaires et les ressources environnementales pour un développement à long terme

C'est la même Conférence qui a défini le concept **d'AGENDA 21 comme un plan ou un programme d'actions de développement durable pour le XXI^e siècle.**

Ce plan d'action doit préciser les secteurs où **le concept de développement durable** peut trouver matière à s'appliquer comme la pauvreté, la santé, le logement, l'éducation, les changements climatiques, la désertification, la gestion de la nature, la protection de la biodiversité; la gestion de la forêt, la gestion de toutes les ressources, et en particulier l'eau, la gestion de l'agriculture; la gestion des déchets...

Ce plan doit intégrer une **approche globale et transversale** des projets de développement de notre commune, en abordant, de manière équilibrée, les domaines d'actions propres à l'économie, à l'agriculture, au bien-être social, à la culture, à l'environnement, à l'énergie, au paysage, à la mobilité, à l'aménagement du territoire ..., **dans une vision intergénérationnelle et multiculturelle.**

La Conférence de Rio avait également indiqué qu'il était souhaitable que **les communautés locales** (les villes, les communes, ...) se dotent de leur propre programme d'actions pour le développement durable, soit **un AGENDA 21 local**, en l'adaptant à leurs potentialités spécifiques.

C'est donc dans cette voie que **le Conseil communal de PROFONDEVILLE a engagé la commune par sa décision d'avril 2008, réaffirmée en novembre 2009.**

UN AGENDA 21 LOCAL à PROFONDEVILLE

Solidarité Participation Gouvernance

Inter-génération Nord-Sud Exclusion sociale

Gestion des ressources Protection de l'environnement

Changement climatique

Essor économique Promotion sociale Accès à la culture

Ensemble vers le Développement durable

Le concept de développement durable reste relativement théorique et même abstrait pour beaucoup. **Quelques définitions** permettent d'exprimer une approche plus ou moins concrète du développement durable :

C'est un développement de société qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs

C'est agir maintenant pour transmettre, à nos enfants, un monde habitable et généreux pour tous, dans toutes ses ressources

C'est une relation avec la Terre qui rend compte du fait que nous n'avons pas reçu la Terre en héritage de nos parents mais que nous l'empruntons seulement à nos enfants

C'est un comportement individuel et collectif par lequel tous, à nos niveaux d'action ou de décision, dans nos sphères privées et professionnelles, nous agissons pour tendre vers un monde où s'équilibre qualité de vie, développement économique et protection sociale

Ces définitions restent toujours très théoriques. **La démarche actuelle d'élaboration d'un AGENDA 21 LOCAL devrait permettre de mieux comprendre les enjeux, au niveau local**, de la prise en compte des principes du développement durable et, éventuellement, de s'engager dans un comportement et des actions en adéquation avec ces principes.

Appliquée au niveau communal, la concrétisation du principe de développement durable devrait contribuer à la mise en valeur des potentialités locales (investissements publics, tourisme durable, bien-être...), constituer un avantage pour la population soucieuse d'un environnement sain et d'un cadre de vie agréable et consister à promouvoir, dans une perspective globale et de long terme, des projets très divers contribuant à mieux assurer le développement économique, la valorisation de l'environnement et la cohésion sociale.

«PENSER GLOBALEMENT - AGIR LOCALEMENT» - Une idée simple, bien résumée par une formule désormais célèbre qui rappelle que toute ambition théorique de développement durable doit être suivie d'actions concrètes au niveau local.

Chaque territoire fait face à des problématiques et des enjeux différents selon les contextes, la situation géographique et les évolutions politiques. Il est donc nécessaire que chaque entité communale ait une stratégie de développement durable qui lui soit propre, s'appuyant sur les enjeux de son territoire.

C'est grâce au soutien de toutes les forces vives et de la population que les autorités communales pourront donner du sens, au travers d'une stratégie transversale, à un projet de développement durable pour le territoire communal et notamment :

- anticiper les évolutions
- analyser et gérer les risques économiques, environnementaux et sociaux
- investir des marchés porteurs pour leur territoire tels que, par exemple le tourisme durable, les nouvelles technologies et les énergies propres...
- écouter et rassembler tous les acteurs autour d'un projet commun

Si au cours des 20 dernières années, la société s'est essentiellement préoccupée de la protection de l'environnement, aujourd'hui, ce sont également de nouveaux enjeux sociaux et d'organisation économique qui doivent être pris en compte afin de renforcer les politiques environnementales.

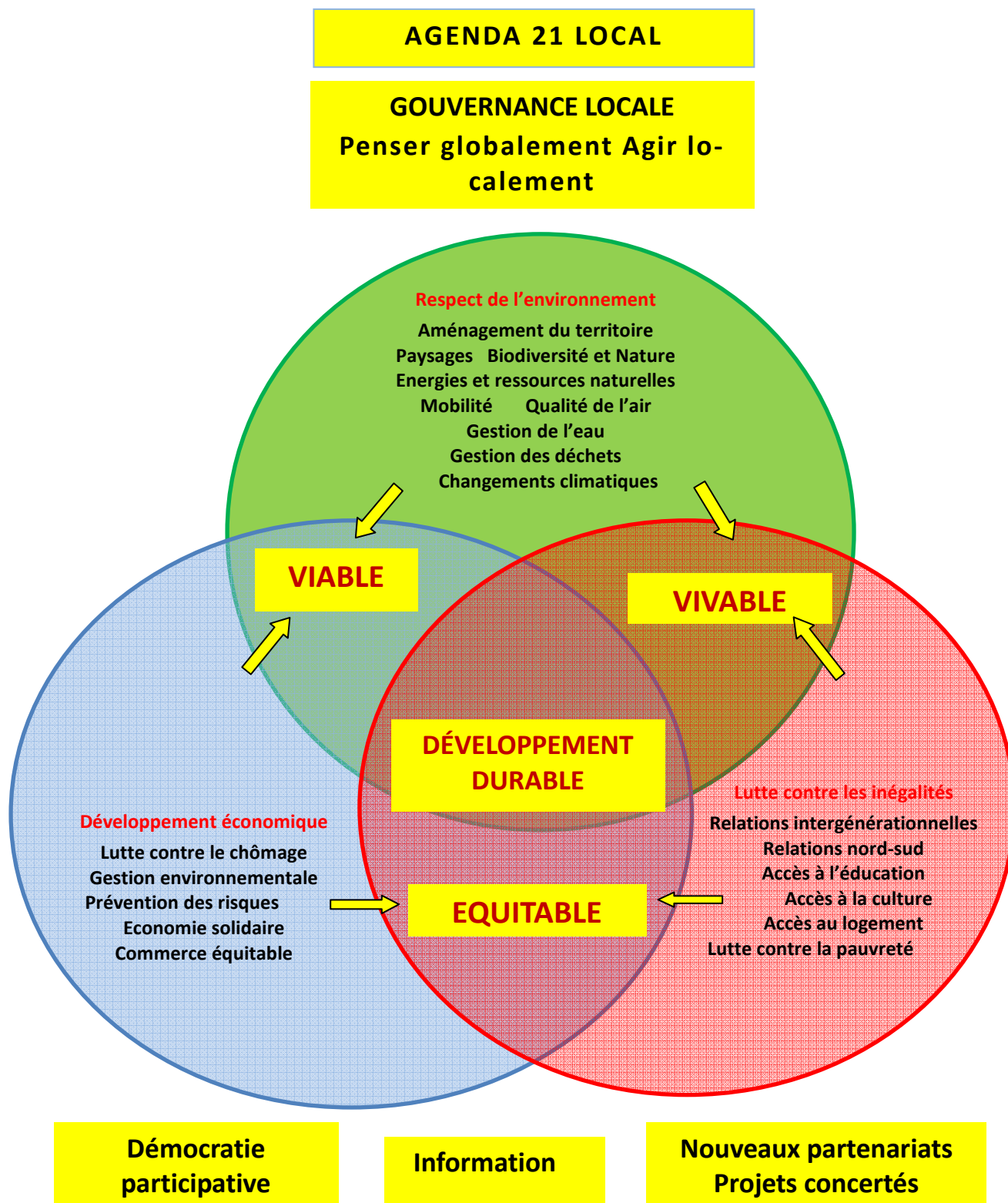
Par exemple,

- Les enjeux relatifs au transport sont aujourd'hui primordiaux. Au-delà des impacts environnementaux (qualité de l'air, changement climatique, etc.), les problèmes de transports présentent un impact sur la santé et des nuisances (bruit, perte de temps,...) pour les habitants
- L'accès au logement s'inscrit dans une politique de solidarité sociale. De trop nombreuses personnes sont encore mal logées ou en attente de logement. Le droit au logement n'est pas encore effectif
- La prise en compte du tissu économique local permet de valoriser les potentialités économiques locales

La réponse à ces enjeux peut se faire à l'échelle communale. Grâce à la proximité géographique et la proximité des réseaux de relations, les interventions à l'échelle communale peuvent plus efficaces dans la mesure où les responsabilités sont plus faciles à établir, les actions plus faciles à contrôler et les interdépendances entre les acteurs plus aisées à prendre en compte. Le niveau communal

garantit ainsi une meilleure transversalité, notion au cœur du concept de développement durable.

Le schéma suivant, peut-être un peu complexe, tente de synthétiser tous les concepts qui sous-tendent le principe de développement durable et de préciser les domaines ou les thématiques où des démarches concertées et/ou des actions individuelles peuvent être



La démarche d'élaboration d'un Agenda 21 Local à Profondeville

La méthode d'élaboration de l'agenda 21 est aussi importante que le résultat final. Le schéma d'élaboration exige **l'implication de tous les acteurs locaux intéressés**. Ainsi, pour une communauté locale comme une commune, les parties prenantes sont notamment les autorités politiques, les services communaux, les grands acteurs économiques, sociaux, associatifs, culturels, ...et bien sûr **les citoyens**. En résumé, l'ambition d'un tel programme nécessite **la mobilisation et la participation de tous** depuis le plus haut responsable de la structure, le bourgmestre, jusqu'à l'ensemble de la population.

Vouloir atteindre des objectifs de développement intégré prenant en compte les facteurs économiques, sociaux et environnementaux passe utilement si pas nécessairement par la mobilisation de toutes les parties prenantes et plus précisément, par les citoyens dans le cadre d'une démocratie participative. Rien de concret ne pourra se faire sans une implication et un appui de la population.

La première étape de notre cheminement vers l'élaboration de notre AGENDA 21 local fut la **constitution d'un comité de pilotage** dont la mission était de coordonner et de valider tout le processus d'élaboration de l'Agenda 21 local et en particulier **le projet de programme d'actions** qui, au terme de la démarche, doit être soumis au Collège et au Conseil communal pour approbation.

Le Collège communal a accepté que le noyau de ce groupe de pilotage soit constitué des membres du Conseil consultatif de l'Environnement et de l'Energie ou du moins des membres qui avaient accepté de s'investir dans ce groupe de pilotage. Le Collège communal avait espéré que ce groupe de pilotage soit cependant étoffé par d'autres personnes qui pouvaient représenter une institution, une association, un secteur d'activités économiques, sociales, culturelles, une réflexion ou /et un engagement personnel ou collectif.

Malheureusement, malgré les appels « à candidature », seulement, deux personnes ont manifesté leur intérêt pour ce projet et accepté d'intégrer le groupe constitué de membres du Conseil consultatif.

En nous référant aux guides d'élaboration des AGENDAS 21 locaux en vigueur, nous avons décidé de découper la démarche communale de Profondeville en plusieurs étapes, dont certaines sont déjà clôturées ou en cours de mise en œuvre.

1^{ère} étape 18 avril 2008

Le Conseil communal décide d'engager la Commune dans une démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local et de solliciter, auprès du Gouvernement wallon, l'octroi d'une subvention visant à soutenir le fonctionnement d'un conseiller en environnement qui sera chargé, entre autres, de coordonner la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 local.

Le 09 octobre 2009, suite à la promesse du Gouvernement wallon d'octroi à notre commune de la subvention précitée visant à soutenir le fonctionnement d'un conseiller en environnement, le Conseil communal décide de confirmer sa décision antérieure d'engagement de la commune de Profondeville dans un processus d'élaboration d'un **Agenda 21 Local** intégrée à celui d'un **Programme Communal de Développement Rural**

En effet, le Conseil communal a considéré que les objectifs et les démarches, d'une part, du Programme communal de développement rural (PCDR) et, d'autre part, de l'AGENDA 21 local se complètent harmonieusement et peuvent être intégrés dans une approche globale de la politique future de développement de notre commune, tant du point de vue de l'économie que de l'agriculture, du bien-être social, de la culture, de l'environnement, de l'énergie, du paysage, de la mobilité, de l'aménagement du territoire

C'est le Ministre Benoît LUTGEN, lui-même, qui avait souhaité que des communes s'engagent dans cette voie à titre de démarche pilote qui devait voir le PCDR – outil de développement global, intégré et participatif – faire office d'AGENDA 21 LOCAL.

La réalisation d'un PCDR procède d'une démarche longue et énergétivore. Le gouvernement wallon a d'ailleurs prévu que les communes puissent bénéficier de l'encadrement par un organisme spécialisé, la Fondation rurale de Wallonie (FRW) dont l'intervention est, en grande partie, prise en charge financièrement, par la Région wallonne.

Nous avons donc sollicité, auprès du ministre B. LUTGEN, le soutien de la Fondation rurale de Wallonie dans notre démarche de réalisation d'un PCDR et d'un Agenda 21.

Notre candidature n'a, malheureusement, pas été retenue

2^{ème} étape 18 mars 2010

Le Collège communal a décidé de poursuivre le projet d'élaboration d'un AGENDA 21, sans référence directe à un PCDR et avec les seuls moyens humains disponibles au sein de la commune et en limitant les objectifs de manière réaliste, en partant du principe qu'il y a autant de formes d'AGENDA 21 locaux qu'il y a de communes.

Dans sa décision, le Collège communal a demandé de former le **Comité d'accompagnement de l'AGENDA 21 local** en s'appuyant sur le Conseil Communal Consultatif de l'Environnement constitué depuis le début de la présente législature communale.

Ce comité, appelé généralement « **comité de pilotage** », est constitué normalement d'un petit groupe de personnes motivées et représentatives de la réalité politique, sociale, économique et environnementale de la commune.

Le Conseil communal consultatif de l'environnement qui regroupait déjà des personnes compétentes en matière d'énergie, un ingénieur chef de cantonnement, une éco-conseillère de Namur, des représentants (pensionnés) de la vie économique, un représentant du monde agricole, une enseignante, des représentants des groupes politiques, devait, cependant, être complété pour être également représentatif d'autres secteurs, comme ceux du monde économique actif, de l'action sociale, du tissu associatif (relations nord-sud, ...)

3^{ème} étape Avril et juin 2010

Double appel, par des articles parus dans le Bulletin communal, à participer au projet d'élaboration d'un AGENDA 21 Local et éventuellement à intégrer le Comité de pilotage.

Ce double appel n'a, certainement, pas eu le résultat espéré puisque **seulement deux personnes ont manifesté leur intérêt pour ce projet**. Le Collège communal a proposé que ces deux personnes, un éco-conseiller et le président de l'ASBL « Profondeville Lustin Perles de Meuse » intègrent le Comité de Pilotage

Devant ces circonstances, le Collège communal a proposé que le Comité de pilotage élabore le document de base, à savoir « **le Diagnostic de la situation actuelle** », sur lequel devra se construire toute la réflexion qui doit déboucher sur la rédaction de **l'AGENDA 21 local**

4^{ème} étape 24 juin 2010

Il est important que l'élaboration d'un AGENDA 21 local s'accompagne préalablement d'un diagnostic complet et détaillé de la situation sociale, environnementale et économique locale.

Cette étape est le point de départ indispensable d'une démarche de développement durable.

Le Collège communal a accepté que l'AGENDA 21 local se focalise sur un ensemble restreint de thèmes, eu égard, d'une part, à la faiblesse des moyens disponibles et, d'autre part, au fait que, par ailleurs, le Schéma de Structure communal et le Plan communal de Mobilité, qui étaient en cours de réalisation, intégraient les principes du développement durable.

Pour chaque thème retenu, gestion de l'énergie, protection de la biodiversité et des paysages, développement des filières économiques de production solidaire, respect des différences, éducation au développement durable et démocratie locale participative, le Comité de pilotage avait pour mission de cerner, aussi précisément que possible, la réalité actuelle de la prise en compte à Profondeville des éléments, positifs et négatifs, qui participent de chaque thème.

Le projet est donc de dessiner une image représentative de la manière dont chaque thème est perçu à différents niveaux de sensibilité, de réflexion et d'action.

Le 24 juin 2010, le Collège communal a marqué son accord sur la proposition du Comité de pilotage de l'AGENDA 21 local de retenir les thèmes suivants avec quelques exemples de sous-thèmes

1. **Changements climatiques – Réduction des rejets polluants dans l'atmosphère**
 - a. **Gestion des consommations d'énergie dans les bâtiments privés et publics, dans les commerces et les entreprises**
 - b. **Mobilité alternative ou douce**
2. **Patrimoine naturel et biodiversité**
 - a. **Protection et mise en valeur des sites naturels et des paysages**
 - b. **Aide à la gestion raisonnée des produits phytosanitaires**
3. **Développement des filières économiques de production solidaires et respectueuses de l'environnement**
4. **Respect des différences – Solidarité – Convivialité**
5. **Education au développement durable**
6. **Démocratie locale participative et citoyenneté**

5^{ème} étape A partir de septembre 2010

Début des réunions de travail du Comité de pilotage visant à élaborer le rapport de l'état des lieux (le diagnostic) de la situation existante à Profondeville par rapport aux différents thèmes retenus avec analyse AFOM (Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces) et propositions de perspectives d'actions

6^{ième} étape 22 mars 2012

Approbation par le Collège communal de l'état d'avancement du rapport de la situation existante.

Etapas à venir

Novembre 2012 Consultation du rapport de la situation existante par la population. Organisation de séances d'information à destination de la population, des conseillers communaux, du personnel communal
Questionnaire visant à permettre à la population d'exprimer ses attentes et ses espoirs d'actions par rapport aux différents thèmes retenus

Novembre 2012—Janvier 2013 Nouvel appel à la population. Mobilisation de personnes intéressées par la participation à un ou plusieurs groupes de travail qui seront chargés d'élaborer, sous la conduite du Comité de Pilotage, d'un **projet de programme d'actions de l'AGENDA 21 local**, sur base du rapport de la situation existante et des remarques, observations, propositions formulées au cours de la phase de consultation populaire

Courant 2013 Approbation par les autorités communales du Programme d'actions retenu dans l'ensemble des propositions développées par le Comité de Pilotage sur base des réflexions du ou des groupes de travail.